

Déjà 10 ans ! Près de 435 000 jeunes de tous horizons ont franchi le pas et réalisé une mission de Service Civique.

C'est quoi : un engagement volontaire et solidaire

Sur une période de 6 à 12 mois au service de la collectivité, rémunéré (indemnité de 473 €) par mois, il peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

Pour qui : les jeunes de 16 à 25 ans

Sans aucune condition de diplôme. Pour les [jeunes en situation de handicap](#), l'âge limite est repoussée à 30 ans.

Pour les étudiants, le service civique peut être valorisé pendant son parcours d'études universitaires (reconnaissance de ECTS, dispense de stage, ...). Il est aussi possible de [cumuler l'indemnité du service civique et les bourses d'enseignement supérieur](#).

Quelles missions : 8 champs d'action très variés

La solidarité, l'environnement, la culture et loisirs, l'éducation pour tous, la santé, le sport, les interventions d'urgence, le développement international et l'aide humanitaire. Quelques exemples de missions : accompagner des bénéficiaires du RSA au sein d'une épicerie solidaire, aider des enfants de milieux défavorisés dans leur études, animer des activités pour lutter contre le réchauffement climatique ...

Comment faire : plusieurs étapes

- Repérer une **offre mission**
- **Candidater** : créer votre compte sur le site www.service-civique.gouv.fr Après avoir candidaté, vous recevrez un mail confirmant que votre candidature a bien été envoyée.
- **Signer un contrat** de Service Civique avec l'organisme d'accueil. Il fixera notamment le lieu et la durée de la mission, les activités attendues et les modalités de tutorat. Une visite médicale préalable à la signature du contrat sera obligatoire.

Au terme de votre mission, vous devrez faire un **bilan nominatif** décrivant les activités exercées et évaluer vos compétences acquises. Vous recevez ensuite une **attestation de Service Civique** signée par le Président de l'Agence du Service Civique, le responsable de votre organisme d'accueil et vous.

Quelle structure accueil : l'intérêt général

Associations à but non lucratif, amicales laïques, associations d'éducation populaire, associations caritatives (Secours populaire, Croix rouge...), services de l'Etat (rectorat, établissements scolaires,...), collectivités territoriales, centres d'action sociale communale, les services départementaux d'incendie

En ce moment, [Unis-cités](#) recrute plus de 600 volontaires en Auvergne-Rhône-Alpes ! Une bonne façon d'être utile aux autres !

+ d'infos :

Les Centres d'information et d'orientation (CIO), les Missions Locales et le Réseau Information Jeunesse, présents sur tout le territoire, peuvent répondre à vos questions sur le Service Civique. Trouvez [les structures les plus proches de chez vous sur notre annuaire !](#)

D'ici là, si vous avez des interrogations, consultez la [FAQ](#)

- [Compétences](#)
- [Orientation](#)
- [Emploi](#)

11 Octobre
